



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2005
Français
Original: arabe

Soixantième session

Point 52 f) de l'ordre du jour

Développement durable : promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Abdulmalik **Alshabibi** (Yémen)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 52 de l'ordre du jour (voir A/60/488, par. 2). Des décisions concernant l'alinéa f) ont été prises aux 30^e et 35^e séances, tenues le 15 novembre et le 9 décembre 2005. Les débats de la Commission sont résumés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/60/SR.30 et 35).

II. Examen des projets de résolution A/C.2/60/L.28 et A/C.2/60/L.53

2. À la 30^e séance, le 15 novembre, le représentant de la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 » (A/C.2/60/L.28) qui se lit comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998, 54/215 du 22 décembre 1999, 55/205 du 20 décembre 2000, 56/200 du 21 décembre 2001 et 58/210 du 13 février 2004 relatives au Programme solaire mondial, 1996-2005,

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en neuf parties, sous la cote A/60/488 et Add.1 à 8.



Rappelant également la section du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrée au développement,

Notant que le Programme solaire mondial 1996-2005 a contribué largement à sensibiliser l'opinion au rôle croissant que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables peuvent jouer pour répondre à la demande énergétique mondiale,

Rappelant les recommandations et conclusions figurant dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») relatives à l'énergie au service des objectifs du développement durable,

Se félicitant des initiatives qui visent à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, aux fins du développement durable, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

Soulignant que l'utilisation accrue et la promotion de toutes les formes d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment l'énergie solaire, thermique, photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique, marémotrice, marine et géothermique ainsi que l'énergie de la biomasse, contribuent largement à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

Saluant les efforts faits par les États qui appliquent des politiques et des programmes visant à étendre l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables aux fins du développement durable,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général;
2. *Décide* d'étendre le Programme solaire mondial pour la période allant de 2006 à 2015;
3. *Souligne* la nécessité d'intensifier la recherche-développement à l'appui de l'énergie au service du développement durable, ce qui exigera, de la part des gouvernements et de toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé, qu'ils s'engagent davantage à apporter les ressources financières et humaines nécessaires à l'accélération des efforts de recherche;
4. *Engage* les gouvernements, ainsi que les organisations régionales et internationales compétentes et les autres partenaires intéressés, à combiner, selon qu'il conviendra, les mesures consistant à recourir davantage aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à accroître les rendements énergétiques, à faire une plus grande place aux techniques énergétiques avancées, y compris aux techniques modernes et moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et à exploiter de manière rationnelle les sources traditionnelles d'énergie, ce qui pourrait permettre de répondre à long terme aux besoins croissants de services énergétiques, pour assurer un développement durable;
5. *Encourage* les auteurs d'initiatives nationales et régionales concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables à promouvoir l'accès des pauvres à l'énergie, y compris les sources d'énergie nouvelles et

renouvelables, et à améliorer la conservation de l'énergie et l'efficacité de son utilisation en mettant en œuvre une combinaison de techniques, en tenant pleinement compte des dispositions du Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatives à l'énergie au service des objectifs du développement durable;

6. *Reconnait* qu'il est important de renforcer les activités de recherche, de développement et de démonstration ainsi que les capacités institutionnelles dans le domaine de l'utilisation des énergies renouvelables tout en procédant au transfert de technologies de pointe écologiquement rationnelles vers les pays en développement à des conditions favorables et préférentielles et en fournissant un appui financier, notamment sous forme d'investissements;

7. *Se félicite* de la tenue, les 7 et 8 novembre 2005, de la Conférence internationale 2005 de Beijing sur l'énergie renouvelable, organisée par le Gouvernement chinois avec l'appui du Gouvernement allemand, qui vise à partager les données d'expérience sur la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la promotion de la coopération internationale;

8. *Réaffirme* que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg est le cadre intergouvernemental dans lequel s'inscrit la question de l'énergie au service des objectifs du développement durable convenus au Sommet mondial sur le développement durable, et demande son exécution intégrale;

9. *Encourage* les organismes des Nations Unies à continuer de faire connaître l'importance que revêt l'énergie aux fins du développement durable, y compris la nécessité d'une utilisation plus large et d'une promotion renforcée des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en particulier dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté;

10. *Reconnait* que les technologies pertinentes dans le domaine de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables sont déjà disponibles, et demande à la communauté internationale d'assurer l'accès des pays en développement à ces technologies;

11. *Souligne également* qu'un plus large recours aux sources d'énergie renouvelables disponibles suppose le transfert de technologies et leur diffusion à l'échelle mondiale, y compris au moyen de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;

12. *Invite* le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à continuer de veiller à la mise en œuvre effective du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables, 2006-2015 dans les différentes régions;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

14. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », la question subsidiaire intitulée « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial, 2006-2015 ».

3. À la 35^e séance, le 9 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial » (A/C.2/60/L.53) soumis par le Vice-Président de la Commission, Stefano Toscano (Suisse), à l'issue de l'examen en consultation officieuse du projet de résolution A/C.2/60/L.28 (voir A/C.2/60/SR.35).
4. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme (voir A/C.2/60/SR.35).
5. À la même séance, le Vice-Président a corrigé oralement le texte du projet de résolution.
6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/60/L.53 tel que corrigé oralement (voir par. 8).
7. En raison de l'adoption du projet de résolution A/C.2/60/L.53, le projet de résolution A/C.2/60/L.28 a été retiré par ses auteurs.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

8. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998, 54/215 du 22 décembre 1999, 55/205 du 20 décembre 2000, 56/200 du 21 décembre 2001 et 58/210 du 13 février 2004 concernant la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

Notant que le Programme solaire mondial 1996-2005 a contribué à sensibiliser l'opinion au rôle croissant que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables peuvent jouer pour répondre à la demande énergétique mondiale,

Rappelant les recommandations et conclusions figurant dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)², relatives à l'énergie au service des objectifs du développement durable,

Se félicitant des initiatives qui visent à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, aux fins du développement durable, pour

¹ Voir résolution 60/1.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. 1, résolution 2, annexe.

contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire³,

Soulignant que l'utilisation accrue et la promotion de toutes les formes d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment l'énergie solaire, thermique, photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique, marémotrice, marine et géothermique ainsi que l'énergie de la biomasse, pourraient contribuer largement au développement durable et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire,

Saluant les efforts faits par les gouvernements et les institutions qui appliquent des politiques et des programmes visant à étendre l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables aux fins du développement durable, et consciente que les initiatives régionales ainsi que les institutions contribuent aux activités menées par les pays, en particulier les pays en développement, dans ce domaine,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général⁴;

2. *Réaffirme* que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg² est le cadre intergouvernemental dans lequel s'inscrit la question de l'énergie au service des objectifs du développement durable convenus au Sommet mondial sur le développement durable, et demande son exécution intégrale;

3. *Souligne* la nécessité d'intensifier la recherche-développement sur l'énergie au service du développement durable, ce qui exigera, de la part de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements et le secteur privé, qu'elles s'engagent davantage à apporter les ressources financières et humaines nécessaires à l'accélération des recherches;

4. *Engage* les gouvernements, ainsi que les organisations régionales et internationales compétentes et les autres partenaires intéressés, à combiner, selon qu'il conviendra, les mesures consistant à recourir davantage aux sources d'énergie renouvelables, à accroître les rendements énergétiques, à faire une plus grande place aux techniques énergétiques avancées, y compris aux techniques modernes et moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et à exploiter de manière rationnelle les sources traditionnelles d'énergie, ce qui pourrait permettre de répondre à long terme aux besoins croissants d'énergie, pour assurer un développement durable;

5. *Encourage* les auteurs d'initiatives nationales et régionales concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables à promouvoir l'accès des pauvres à l'énergie, y compris les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et à améliorer la conservation de l'énergie et les rendements énergétiques en mettant en œuvre une combinaison de techniques, en tenant pleinement compte des dispositions du Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatives à l'énergie au service des objectifs du développement durable;

6. *Invite* les gouvernements à prendre de nouvelles mesures pour favoriser les apports de ressources financières, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

³ Voir résolution 55/2.

⁴ A/60/154.

7. *Se félicite* de la tenue, les 7 et 8 novembre 2005, de la Conférence internationale 2005 de Beijing sur l'énergie renouvelable, organisée par le Gouvernement chinois avec l'appui du Gouvernement allemand, dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue à Bonn du 1^{er} au 4 juin 2004;

8. *Prend note* des activités de promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables actuellement menées au sein du système des Nations Unies;

9. *Encourage* les organismes des Nations Unies à continuer de faire connaître l'importance de l'énergie pour le développement durable, y compris la nécessité de promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et le rôle croissant qu'elles peuvent jouer pour répondre à la demande énergétique mondiale, en particulier dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté;

10. *Prie* le Secrétaire général de présenter une vue d'ensemble de l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 dans le rapport sur l'énergie qu'il soumettra pour la quatorzième session de la Commission du développement durable;

11. *Souligne* qu'un plus large recours aux sources d'énergie renouvelables disponibles suppose le transfert de technologie et leur diffusion à l'échelle mondiale, y compris au moyen de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;

12. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-deuxième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

13. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », un alinéa intitulé « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ».